

**Corporation des propriétaires
de**

**BARS
BRASSERIES
ET
TAVERNES**
du Québec

UTBQ
Union des tenanciers de bars du Québec

130, rue Principale, Châteauguay (QC) J6J 3H1
Tél. (450) 692-8443 Fax. (450) 692-7638

7373, rue Cordner, LaSalle (QC) H8N 2R5
Tél. (514) 937-0531 Fax. (514) 933-0936

Montréal, le 17 mars 2021

L'honorable François Legault
Premier ministre du Québec
Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque est
3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

PAR TÉLÉCOPIEUR : 1 (418) 643-3924

Objet : Pandémie liée à la Covid-19
Reprise des activités
Industrie des bars et des restos-bars

Monsieur le Premier Ministre du Québec,

La Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Tavernes du Québec et son président, monsieur Renaud Poulin, et l'Union des Tenanciers de Bars du Québec et son président, monsieur Peter Sergakis, unissent leur voix pour vous transmettre la présente lettre aux noms de leurs membres respectifs relativement au sujet mentionné en rubrique.

Nous souhaitons d'abord souligner que nous accueillons chaleureusement les récentes annonces faites par votre gouvernement quant à la reprise de certaines activités dans la province de Québec et nous sommes heureux de constater les avancées en matière de vaccination contre la Covid-19.

Quoi qu'il en soit, nos membres sont néanmoins fortement déçus de constater, une fois de plus, qu'ils sont les grands oubliés de cette pandémie.

En effet, bien que vous ayez autorisé plusieurs assouplissements qui permettent, dans une certaine mesure, les « rassemblements publics » dans les zones rouges, tel que la réouverture des salles d'entraînement et la réouverture des salles de spectacles à compter du 26 mars prochain ou bien la réouverture des salles de cinéma depuis le 26 février dernier, vous n'avez donné aucune lueur d'espoir à l'industrie des bars et des restos-bars.

Sur ce point, nous tenons à souligner que, depuis les douze derniers mois, nos membres situés dans la région métropolitaine de Montréal n'ont pu opérer, au mieux, que pendant trois mois, soit l'équivalent d'au maximum 25% de l'année! Les tenanciers et les employés de notre industrie sont parmi les plus fortement et négativement touchés en raison de la crise sanitaire. Il est temps de leur donner un peu d'air afin qu'ils puissent respirer à nouveau!

Ainsi, nos corporations et nos membres s'adressent à vous aujourd'hui pour solliciter la réouverture des bars et des restos-bars à la grandeur du Québec, et ce dès le 1^{er} avril 2021. Nous sommes conscients qu'une telle réouverture devra être accompagnée de mesures sanitaires strictes, mais

soyez assurés que nos membres sont entièrement disposés à s'y conformer et à les appliquer avec une rigueur absolue.

Bien entendu, après une période de fermeture aussi longue, vous comprendrez que notre industrie a besoin d'un « préavis » de réouverture suffisant. C'est pourquoi nous prenons l'initiative de vous écrire aujourd'hui, à deux semaines de la date de réouverture souhaitée, afin que vous puissiez faire une annonce en ce sens incessamment, et ce afin de permettre aux tenanciers de prendre les mesures qui s'imposent. À titre d'exemple, le rappel des employés dans notre industrie risque d'être un défi important, considérant la réorientation de plusieurs d'entre eux vers d'autres horizons, de même que la logistique quant au réapprovisionnement, qui risque d'être également parsemée d'embûches!

En outre, nos membres s'inquiètent également du sort qui les attend lorsqu'ils pourront enfin rouvrir. Après avoir été fermé pendant plus de 75% du temps écoulé dans la dernière année, ils sont dans une situation financière plus précaire que jamais. Ainsi, il est indispensable que votre gouvernement les soutienne en leur offrant un support financier substantiel, lequel devra absolument se poursuivre pendant une longue période suivant la réouverture.

Par ailleurs, nous ajoutons que les terrasses des établissements licenciés pourraient être exploitées dès le 1^{er} avril 2021, date à laquelle les municipalités permettent la reprise des activités sur celles-ci. Nous soumettons que ceci est un élément favorable à prendre en considération dans le plan de réouverture de notre industrie, dans l'optique où les risques de contamination sont beaucoup moins importants à l'extérieur et que vous permettez, même en zone rouge, les activités extérieures en groupe d'au plus 8 personnes, et ce depuis le 26 février 2021.

Enfin, nous nous permettons de rappeler que, sauf certains cas isolés, les tenanciers de bars et de restos-bars n'ont pas été la source de souches d'éclosion importantes. Au contraire, la vaste majorité de ceux-ci ont scrupuleusement appliqué les mesures sanitaires rendant, de ce fait, nos établissements hautement sécuritaires dans lesquels la clientèle est très bien protégée.

Nous comptons sur votre précieuse considération et réitérons, respectueusement, notre demande pour la réouverture des bars et restos-bars à compter du 1^{er} avril 2021 dans toutes les régions du Québec.

Dans l'intervalle, nous vous prions de recevoir, monsieur le Premier ministre du Québec, l'expression de notre plus haute considération.

**CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES
DE BARS, BRASSERIES ET TAVERNES
DU QUÉBEC**



Renaud Poulin, président

**UNION DES TENANCIERS DE
BARS DU QUÉBEC**



Peter Sergakis, président